

Communiqué de presse

Février 2010

La Confédération encourage les producteurs SWISSGAP

Les plus de 3000 producteurs reconnus SwissGAP ont de quoi se réjouir: pour soutenir les efforts d'assurance qualité des fruits, légumes ou pommes de terre auxquels ils ont consentis, l'Office fédéral de l'Agriculture (OFAG) a décidé d'octroyer un dédommagement forfaitaire de Fr. 100.- de participation aux frais à chaque exploitation de production qui aura réussi sa première reconnaissance pour SwissGAP d'ici au 31.12.2010. Ce projet pilote doit également servir de base pour que la promotion de l'assurance qualité dans le secteur fruits, légumes et pommes de terre soit réglée dans une ordonnance fédérale à partir de 2012. C'est une façon de reconnaître que, pour les produits agricoles suisses, la qualité représente un atout qu'il s'agit d'utiliser encore mieux face à la concurrence. Les systèmes d'assurance qualité tels que SwissGAP jouent un rôle important dans la stratégie qualité du Conseil fédéral et du Parlement. SwissGAP va s'engager activement pour aménager des conditions cadres adaptées à la pratique.

Le commerce de détail s'engage également financièrement

MIGROS, COOP et VOLG continueront à prendre en charge en 2010 les cotisations SwissGAP pour les producteurs reconnus (Sfr. 145.-/ exploitation). Il n'y a ainsi pas de frais d'administration du système pour les producteurs reconnus SwissGAP.

Procédure de reconnaissance d'après GLOBALGAP en 2011

Le standard SwissGAP est appliqué avec succès en Suisse pour les fruits, légumes et pommes de terre. A ce jour, 2450 producteurs ont été reconnus et 234 négociants certifiés. Après que la reconnaissance de l'équivalence du programme SwissGAP avec le standard international GLOBALGAP ait dans un premier temps été gelée, un nouvel élan sera pris en 2011 pour une procédure dite de « benchmarking ». Cette échéance correspond à la date à laquelle il y aura également une nouvelle version actualisée du standard de production GLOBALGAP. En 2010, SwissGAP va se préparer aux modifications nécessaires. L'approche restera toujours la même, soit de ne pas tout reprendre aveuglément à 100 pourcent, mais d'adapter les exigences aux structures suisses.

Entente à propos de l'harmonisation des exigences au niveau national pour le monitoring des résidus

Outre l'assurance qualité des « Bonnes Pratiques Agricoles », SwissGAP contribue également de manière importante à la sécurité alimentaire. D'après le catalogue des exigences, chaque exploitation certifiée doit appliquer le concept d'analyse des résidus de SwissGAP. Le concept est régulièrement actualisé par des experts de la recherche et du terrain et tient compte des risques actuels et des résultats d'analyse. La directive présente la façon dont les exploitations certifiées peuvent établir leurs plans de prélèvement. Ce concept est appliqué depuis début 2007 déjà. En outre, en collaboration avec les représentants des grands distributeurs, un groupe de travail de SwissGAP étudie un concept d'évaluation des résidus multiples. Jusqu'à fin 2009, MIGROS et COOP avaient encore des exigences différentes en matière de monitoring des résidus et de résidus multiples. C'est devenu un problème de plus en plus complexe pour les fournisseurs. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle version des exigences en matière de résidus multiples, toute la branche est désormais soumise à des conditions harmonisées.

Pour d'autres informations, veuillez vous adresser à:

Petra Sieghart (Bureau de coordination SwissGAP), Tél: 031 385 36 91
info@swissgap.ch

Marc Wermelinger (Président de l'association SwissGAP), Tél.: 031 380 75 75
marc.wermelinger@swisscofel.ch